Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 029-212902555-20260413-392026-DE

COMMUNE DE SAINT-MÉEN

6, Rue de la Mairie
29260 SAINT-MÉEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres : 15
Présents : 15
Procuration : 00
Votant : 15

L'an deux mil vingt-six, le treize avril, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Méen, dûment convoqué le 7 avril, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Mr Louis BEAUGENDRE, Maire

Etaient présents :
- Mr Louis BEAUGENDRE, Maire
- Mr Jean-Yves ROUDAUT, Mme Lucie ROUDAUT, Mr Yves CAPPELLESSO, Mme Sabine VCCHIOLA, Adjoints
- Mme Monique LE HER, Mr Philippe MOTAIS, Mme Ghislaine MÉAR, Mme Valérie DIEUDONNÉ, Mr Yann SAUVÉE, Mr Gaétan THEPAUT, Mme Marina DOLOU, Mr Mikaël FLOC'H, Mme Marie SALMON, Mr Adrien VERN, conseillers municipaux

Secrétaire : Mme Valérie DIEUDONNÉ

Objet **: CFU 2025 – Lotissement Ar Skol**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2222-3 ;
Vu le rapport de présentation du CFU, pour l'année 2025, lequel peut se résumer ainsi :

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
Libellé	**Dépenses ou Déficit**	**Recettes ou Excédent**	**Dépenses ou Déficit**	**Recettes ou Excédent**	**Dépenses ou Déficit**	**Recettes ou Excédent**
Résultats reportés	271 717,20			00,26	271 716,94	
Opérations exercice	306 411,74	292 229,03	326 923,57	349 020,26	633 335,31	641 249,29
Total	578 128,94	292 229,03	326 923,57	349 020,52	905 052,25	641 249,29
Résultat définitif	**285 899,91**			**22 096,95**	263 802,96	

Vu le Compte Financier Unique 2025 du budget lotissement Ar Skol ;
Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;
Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la commune, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et les taux des contributions et produits afférents ;
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;
Considérant les éléments susvisés ;

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 029-212902555-20260413-392026-DE

N° 39/2026

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- approuve le Compte Financier Unique 2025 du budget lotissement Ar Skol de la commune de Sant-Méen ;
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Certifiés conformes les jour, mois & an ci-dessus

Le Maire,
Louis BEAUGENDRE

MAIRIE DE ST-MEEN
29260 (Finistère)
R.F.